



AVIS n° 2020/11-13

relatif à l'attribution du grade de licence au  
**BACHELOR en Sciences et Ingénierie**

**Spécialité Manager de la Construction**

**Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie**

**Ecole** : Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie

**Nom d'usage** : ESTP PARIS

**Académie** : Créteil

**Site de l'école** : Cachan

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

**Diplôme** : Bachelor en Sciences et Ingénierie

**Ecole** : Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie

**Spécialité** : Manager de la Construction

**Site de la formation** : Cachan

**Voie** : Formation initiale sous statut d'étudiant

Rapport établi par Jean-Marc THERET, expert de la CTI, rapporteur principal, et Françoise DELPECH, membre de la CTI, et présenté en séance plénière de la CTI le 18 novembre 2020.

Formation ouverte à la rentrée 2020

### **Analyse synthétique globale :**

Points forts :

- Pilotage de la formation ;
- Formation séquencée par thématique avec des mises en situation sous forme de projets ;
- Partenariat avec l'Ecole Spéciale d'Architecture (ESA) qui conduit à une coopération forte entre architecture et ingénierie ;
- Support des fédérations et industriels du BTP ;
- Réseau des universités internationales partenaires.

Points d'attention :

- Plan de recrutement d'enseignants ambitieux généré par l'ouverture des campus régionaux et les nouvelles formations Bachelor ;
- Parcours international encouragé mais non obligatoire.

Risques :

- Mise à niveau des élèves avec des origines académiques différentes en lien avec le nouveau BAC.

Opportunité :

- Offrir aux élèves de Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) une formation professionnalisante à BAC + 3.

**La commission a formulé un avis favorable avec les recommandations suivantes :**

- Veiller à maintenir le même niveau d'encadrement par des enseignants-chercheurs pour les nouvelles formations Bachelor ;
- Rendre obligatoire le parcours international.

Délibéré en séance plénière du 18 novembre 2020.

Paris, le 7 janvier 2021



La Présidente

Elisabeth CRÉPON